



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 4 avril 2022
(OR. en)

6709/22

LIMITE

**CORLX 206
CFSP/PESC 289
CSDP/PSDC 102
CIVCOM 31
FIN 268
EUAM IRAQ 6
CSC 71**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2017/1869 relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq)

DÉCISION (PESC) 2022/... DU CONSEIL

du...

**modifiant la décision (PESC) 2017/1869
relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir
la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 42, paragraphe 4, et son article 43, paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 16 octobre 2017, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2017/1869¹ créant une mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq).
- (2) Le 7 avril 2020, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2020/513² modifiant le mandat de l'EUAM Iraq et le prorogeant jusqu'au 30 avril 2022.
- (3) À la suite du réexamen stratégique de l'EUAM Iraq, le Comité politique et de sécurité a recommandé que le mandat de l'EUAM Iraq soit modifié et prorogé jusqu'au 30 avril 2024.
- (4) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2017/1869 en conséquence.
- (5) L'EUAM Iraq sera menée dans le contexte d'une situation susceptible de se détériorer et d'empêcher la réalisation des objectifs de l'action extérieure de l'Union tels qu'ils sont énoncés à l'article 21 du traité sur l'Union européenne,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (PESC) 2017/1869 du Conseil du 16 octobre 2017 relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (OJ L 266 du 17.10.2017, p. 12.).

² Décision (PESC) 2020/513 du Conseil du 7 avril 2020 modifiant la décision (PESC) 2017/1869 relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (OJ L 113 du 8.4.2020, p. 38.).

Article premier

La décision (PESC) 2017/1869 est modifiée comme suit:

- 1) L'article 2 est remplacé par le texte suivant:

"Article 2

Objectifs

Les objectifs stratégiques de l'EUAM Iraq sont les suivants:

- 1) fournir conseils et expertise stratégiques aux autorités iraqiennes sur les aspects civils des réformes du secteur de la sécurité, y compris la stratégie nationale de sécurité, les stratégies nationales associées et d'autres priorités en matière de sécurité nationale;
- 2) analyser, évaluer et recenser les possibilités d'un rôle accru de l'Union aux niveaux national, régional et provincial pour répondre aux besoins de la réforme du secteur de la sécurité civile;
- 3) avec la délégation de l'Union, alimenter et faciliter le travail de soutien de la planification et la mise en œuvre effectué par l'Union et les États membres dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité civile, en veillant à la cohérence de l'action de l'Union."

2) À l'article 14, paragraphe 1, le texte suivant est inséré après la troisième phrase:

"Le montant de référence financière destiné à couvrir les dépenses liées à l'EUAM Iraq pour la période allant du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2024 est de 70 056 766,51 EUR."

3) À l'article 17, la deuxième phrase est remplacée par le texte suivant:

"Elle est applicable jusqu'au 30 avril 2024."

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
